



MAIRIE DE VOUZON
24, Grande Rue
41600 VOUZON

TEL : 02.54.88.44.16

A rappeler dans toute correspondance

DOSSIER N° PC04129625K0003

Déposé le : 28/01/2025
Complété le :
Adresse : 0060 rue DE LA CHAPELLE
Parcelle : 0E-1246

DESTINATAIRE

BEAR ENVIRONNEMENT
73 RUE JULES GUESDES
92300 LEVALLOIS PERRET

REJET TACITE DE PERMIS DE CONSTUIRE **Prononcé par le Maire au nom de la commune**

Madame,Monsieur,

Par un courrier notifié en date du 25 février 2025, notifié par recommandé avec accusé de réception, nous vous informions que votre demande de PERMIS DE CONSTRUIRE était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

A ce jour, vous n'avez pas complété la totalité de votre demande, c'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de l'article R423-39 du Code de l'Urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une DECISION DE REJET TACITE, les pièces demandées n'ayant pas été fournies dans le délai de trois mois imparti à compter de la notification du courrier recommandé.

Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans la demande de permis de construire.

Je vous invite dès lors à déposer une nouvelle demande d'autorisation en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vouzon, le 06/10/2025



Le Maire,

Jean-François LAHAYE